



## Echange de jour entre collegue

Par **thephoenix97**, le **15/05/2009** à **06:21**

Bonjour je suis manutentionnaire je travaille pour une entreprise de vente de meuble et decoration. Depuis longtemps mes collegues et moi; nous pouvions echange de jour de travail ( exemple si je travaillais le jeudi et que pour x raisons je voulais etre de repos ce jour la je demandais a un collegue qui ne bossais pas ce lundi pour me remplacer et je le remplacais un jour ou il travaille et moi non ) pour eviter de prendre un jour de conges payes. Depuis peu mon employeur ne veut plus ets ce legal et a ton droit a un recours car tout ceci est signe et specifie sur papier ( Mr x remplace Mr y pour le et Mr y remplacera Mr x pour le ) et ne pose aucun probleme a notre responsable .

Mes salutations j'attends avec un patience votre reponse

Par **nicoliniez**, le **15/05/2009** à **12:04**

normalement les changements de services sont à la libre appréciations de votre employeur. Tant que tout se passe bien , il n'y a généralement pas de probleme. Si maintenant il s'y oppose c'est qu'il y a eu des soucis. Je pense qu'il est tout a fait dans son droit puisque vous avez signé un contrat de travail specifiant vos jours de travail et horraires...